

LES BUDGETS DU CSE

Rôle et responsabilité juridique du Trésorier

PROGRAMME

Public visé :

Membres du comité
social et économique

Prérequis :

Aucun

Objectifs :

- Comprendre le rôle du trésorier
- Elaborer un rétroplanning par rapport aux obligations du trésorier

Moyens pédagogiques :

- Conseils personnalisés sur la mise en place dans l'entreprise
- Mise en œuvre d'un plan de progrès par les participants

A/ Le trésorier : deuxième fonction obligatoire d'un comité après le secrétaire. La loi définit son rôle

- Nouvelles règles de calcul des budgets de fonctionnement et des ASC : fin du « compte 641 »
- Possibilité de transfert des excédents annuels du budget de fonctionnement ou d'ASC : comment faire ?
- Les obligations comptables en fonction de la taille des CSE

B/ Rapport de gestion sur les ASC et le rapport financier

- Règles URSSAF, fiscales, achats groupés, responsabilité du CSE
- ATTENTION :** des CE/CSE se sont fait redresser par l'URSSAF pour discrimination sur les bons d'achat et chèques-vacances
- Analyse critique des présentations comptables de chaque CSE (reçus avant formation)
- Tenir une comptabilité simplifiée (modèle fourni)

Durée : 1 jour (7 h)